

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-neuf Juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Charlotte ABIVEN, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de Catherine LAMOUR, Loïc LYVINEC et Anne-Sophie OLLIVIER, lesquels ont donné respectivement procuration à Jean-Yves CARADEC, Christian COLLIOU et Gérard MITCHOVITCH.

Eric Guézénoc a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la dernière séance, lequel est approuvé à l'unanimité.

1 - LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit:

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes:

- Marchés Publics

Date de signature ou de paiement	Objet	Entreprise	Montant
30.05.14	Achat de deux ordinateurs pour la bibliothèque	Domicro	1 083.33 HT
30.05.14	Tente de réception plein air - 5m*8m	Nathis	5 682 HT
05.06.14	Menuiseries club house du foot	Renobois	5 976.66 HT
19.06.14	Tournage du clip Happy - 6 journées	Ronan Le Pennec Photography	1 500 HT
19.06.14	Réalisation du clip Happy	Egareg Kervella	1 577.72 TTC
20.06.14	Réalisation du bulletin municipal	Cloitre imprimeurs	1 777 HT
04.07.14	Voirie - Marché à bon de commande - 2014	EUROVIA	56 120 HT

Gwenaëlle LOAEC propose à l'assemblée de présenter le clip « Happy from Kerlouan » à la population le vendredi 8 Août à 18h30.

Concernant les travaux de voirie, Mme le Maire rappelle que les interventions ont été décidées en Commission travaux avant l'été. Depuis cette année la Commune ne bénéficie plus de l'assistance technique de la DDTM. La Communauté de Communes devait prendre le relais, ce qui n'est pour le moment pas le cas, faute de moyens humains suffisants.

2 - MARCHE DE TRAVAUX SUR LE LITTORAL

Mme Le Maire rappelle le contexte de ce marché de travaux. Il s'agit de réparations sur le littoral suite aux dégâts causés par les tempêtes de 2008 sur les sites de Boutrouilles, Roc'h ar Gonc et Rudoloc. Eric Guezennoc présente à l'assemblée le détail des interventions prévues, pour lesquelles les entreprises ont été consultées.

Les maitres d'œuvre de ce projet sont les architectes ROMANCER et DERRIEN et la SARL B3i. Depuis le début du projet, plusieurs demandes ont été faites auprès des services de l'Etat pour l'intervention sur ces sites, ce qui explique le délai entre les dégâts et le lancement de l'appel d'offre de travaux.

Le montant total des prestations étant supérieur à 90 000 € HT, et en application de l'article 28 du code des marchés publics, la procédure adaptée a été retenue avec un avis d'appel public à la concurrence paru dans un journal d'annonces légales le lundi 14 avril 2014 pour une remise des offres le lundi 12 mai 2014.

L'analyse du maitre d'œuvre est présentée au Conseil.

Nombre d'offres remises : QUATRE

1. Entreprise BARAZER TP
2. Entreprise MARC SA
3. Groupement SIMON TP/LAGADEC TP
4. Entreprise LIZIARD

Offres rejetées : 0

Offres de prix à l'ouverture des plis

(Estimation prévisionnelle : 217 900,00 € HT)

1) BARAZER

Montant de l'offre de base 179 139.60 € HT.

2) MARC SA

Montant de l'offre de base 139 735.00 € HT.

3) SIMON TP/LAGADEC TP

Montant de l'offre de base 245 929.50 € HT

4) LIZIARD

Montant de l'offre de base 198 810.00 € HT.

Critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour l'analyse des offres sont les suivants :

CRITERES PONDERATION

- Valeur technique de l'offre 40 %
- Délai 20 %
- Prix des prestations 40 %

Entreprise	Note technique pondérée sur 40	Note délai pondérée sur 20	Note prix pondérée sur 40	Note totale sur 100	Classement
MARC SA	40	16	40	96	1
LIZIARD TP	40	20	28,11	88,11	2
BARAZER	30	14,55	31	75,55	3
SIMON TP/LAGADEC TP	30	17,78	23	70,78	4

Mr MITCHOVITCH s'étonne des écarts de prix très importants entre les différentes entreprises. Mme le Maire dresse le même constat et avance l'explication de l'expérience de certaines entreprises à travailler sur des sites littoraux et constate que les entreprises dont les offres de prix sont les plus élevées n'obtiennent pas pour autant une meilleure note technique.

A la vue de l'analyse réalisée par le Maître d'œuvre, il est proposé de retenir la société MARC SA, classée 1ère pour un montant de **139 735 € HT**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mme Le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise MARC SA.

3 - PRESENTATION DU SYSTEME DE CLAPETS ANTI-RETOUR

Eric GUEZENOC présente à l'assemblée un système de clapets anti-retour à installer sur des buses pour lutter contre les inondations par remontée de la mer. Il est proposé d'essayer ce système au vivier et à Karrec'h Hir dans un premier temps. Les premiers devis obtenus sont de 27 820 euros HT pour Karrec'h Hir et 14 325 euros HT pour le Vivier. La Commune de Vendée qui a déjà installé ce système sera contactée afin de bénéficier d'un retour d'expérience.

Mme Le maire propose de valider le marché et de démarrer les travaux au plus tôt. La proposition est approuvée par le Conseil Municipal.

4 - ACHAT D'UN IMMEUBLE RUE DE L'ARVOR

Du fait de la menace de ruine que présente l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée E n°54, situé au 4 rue de l'Arvor et appartenant aux consorts UGUEN il est proposé d'acheter l'immeuble en question au prix retenu par les Domaines soit 22 440 euros.

Il est envisagé la démolition de l'immeuble, le terrain ensuite libéré pourrait servir de parking. Une étude de plusieurs devis sera effectuée en ce sens.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mme Le Maire à acheter ce bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Charlotte ABIVEN

